

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE				30 juin 2020
				(en milliers MAD)
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du Hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnée	Montants des créances ou des engagements par signature donnée couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	
Autres titres	-	-	-	
Hypothèques	380 000	Compte 2313	380 000	
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-	
TOTAL	380 000		380 000	
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du Hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts	
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	
Autres titres	-	-	-	
Hypothèques	-	-	-	
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-	
TOTAL				

NEANT

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE							30 juin 2020
							(en milliers MAD)
	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL	
ACTIF							
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	61 461	-	-	-	-	61 461	
Créances sur la clientèle	181 758	157 144	1 360 705	8 225 844	12 645 634	22 571 084	
Titres de créance	-	-	-	-	-	-	
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	243 219	157 144	1 360 705	8 225 844	12 645 634	22 632 546	
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	82 917	88 542	559 335	2 716 668	4 555 166	8 002 628	
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-	
Titres de créance émis	248 000	-	294 933	5 000 733	4 664 333	10 208 000	
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000	
TOTAL	330 917	88 542	854 269	7 717 401	10 219 499	19 210 628	

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE					30 juin 2020
					(en milliers MAD)
Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres			Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
		Crédits par décaissement	Crédits par signature		
2	6 002 334	4 202 834	1 799 500	-	

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE			30 juin 2020
			(en milliers MAD)
BILAN			Montant
ACTIF			-
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés			-
Créances sur la clientèle			-
Titres de transaction et de placement et d'investissement			-
Autres actifs			-
Titres de participation et emplois assimilés			-
Créances subordonnées			-
Immobilisations données en crédit-bail et location			-
Immobilisations incorporelles et corporelles			-
PASSIF			1 549 824
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			1 549 824
Dépôts de la clientèle			-
Titres de créance émis			-
Autres passifs			-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			-
Dettes subordonnées			-
HORS BILAN			Montant
ENGAGEMENTS DONNES			-
ENGAGEMENTS RECUS			-

MARGE D'INTERET				30 juin 2020	30 juin 2019
				(en milliers MAD)	
Intérêts perçus		627 732	563 097		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		1 233	1 217		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle		626 498	561 879		
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		-	-		
Intérêts servis		333 683	298 717		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		146 212	129 055		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle		-	-		
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis		187 471	169 662		
TOTAL		294 049	264 380		

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE				30 juin 2020
				(en milliers MAD)
VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE				
Pôle d'Activité	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat Avant Impôt	
Activité bancaire	293 914	265 003	211 093	
Autres Activités	-	-	-	
TOTAL	293 914	265 003	211 093	
VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE				
Zone Géographique	Produit Net Bancaire	Résultat Brut d'Exploitation	Résultat Avant Impôt	
Maroc	293 914	265 003	211 093	
Autres Zones	-	-	-	
TOTAL	293 914	265 003	211 093	

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE		30 juin 2020
		(en milliers MAD)
CATEGORIE DE TITRES	Produits perçus	
Titres de placement		
Titres de participation		
Participations dans les entreprises liées		
Titres de l'activité de portefeuille		
Emplois assimilés		
TOTAL		

NEANT

COMMISSIONS		30 juin 2020
		(en milliers MAD)
COMMISSIONS	Montant	
Commissions perçues	-	
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	
Sur opérations avec la clientèle	-	
Sur opérations de change	-	
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	
Sur produits dérivés	-	
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	-	
Sur moyens de paiement	-	
Sur activités de conseil et d'assistance	-	
Sur ventes de produits d'assurances	-	
Sur autres prestations de service	-	
Commissions versées	135	
Sur opérations avec les établissements de crédit	35	
Sur opérations avec la clientèle	-	
Sur opérations de change	-	
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	
Sur produits dérivés	-	
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	100	
Sur moyens de paiement	-	
Sur activités de conseil et d'assistance	-	
Sur ventes de produits d'assurances	-	
Sur autres prestations de service	-	

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ				30 juin 2020	30 juin 2019
				(en milliers MAD)	
PRODUITS ET CHARGES			30 juin 2020	30 juin 2019	
Produits			-	675	
Gains sur les titres de transaction			-	675	
Plus-value de cession sur titres de placement			-	-	
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement			-	-	
Gains sur les produits dérivés			-	-	
Gains sur les opérations de change			-	-	
Charges			-	-	
Pertes sur les titres de transaction			-	-	
Moins value de cession sur titres de placement			-	-	
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement			-	-	
Pertes sur les produits dérivés			-	-	
Pertes sur opérations de change			-	-	
RESULTAT			-	675	

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		30 juin 2020
		(en milliers MAD)
		Montant
Charges du personnel		23 455
Impôts et taxes		4 412
Charges externes		2 538
Autres charges générales d'exploitation		1 490
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles		1 917
TOTAL		29 813

AUTRES PRODUITS ET CHARGES		30 juin 2020
		(en milliers MAD)
		Montant
Autres produits et charges bancaires	-	
Autres produits bancaires	-	
Autres charges bancaires	135	
Produits et charges d'exploitation non bancaires	996	
Produits d'exploitation non bancaires	94	
Charges d'exploitation non bancaires	-	
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	1 339	
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	3 610	
Produits et charges non courants	0	
Produits non courants	-	
Charges non courantes	56 180	

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL			30 juin 2020
			(en milliers MAD)
INTITULES	Montant	Montant	
I- Résultat Net Comptable			
Bénéfice net	115 902		
Perte nette		-	
II- Réintégrations fiscales			
1- Courantes	-		
2- Non courantes	141 371		
Impôts sur les sociétés	95 191		
Contribution sociale de solidarité	6 180		
Contribution Fonds COVID-19	40 000		
III- Déductions fiscales			
1- Courantes			
2- Non courantes			
TOTAL			
	257 273		
IV- Résultat brut fiscal			
Bénéfice brut fiscal (A)	257 273		
Déficit brut fiscal (B)			
V- Reports déficitaires imputés (C)*			
Exercice N-4			
Exercice N-3			
Exercice N-2			
Exercice N-1			
VI- Résultat net fiscal			
Bénéfice net fiscal (A - C)	257 273		
Déficit net fiscal (B)			
VII- Cumul des amortissements fiscalement différés			
VIII- Cumul des déficits fiscaux restant à reporter			
Exercice N-4			
Exercice N-3			
Exercice N-2			
Exercice N-1			

(*) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS		30 juin 2020
		(en milliers MAD)
I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant	
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	267 273	
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	-	
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	-	
(=) Résultat courant théoriquement imposable	267 273	
(-) Impôt théorique sur résultat courant	98 891	
(=) Résultat courant après impôts	168 382	
II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES		

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE					30 juin 2020
					(en milliers MAD)
NATURE	Solde au début de l'exercice (1)	Opérations comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)	
A- TVA collectée	18 012	90 804	88 676	19 140	
B- TVA à récupérer	17 442	14 120	28 470	3 092	
Sur charges	17 440	14 017	28 379	3 079	
Sur immobilisations	2	104	91	14	
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	570	76 684	61 206	16 048	

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL						30 juin 2020
						(en milliers MAD)
Montant du capital :		1 000 000				
Montant du capital social souscrit non appelé :		-				
Valeur nominale des titres :						
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)	
		Exercice précédent	Exercice actuel			
ETAT				100	100	
TOTAL				100	100	

Etat des créances en souffrance et des provisions correspondantes au 30/06/2020					(en milliers MAD)
	30 juin 2020		31 déc 2019		
	Créances	Provisions	Créances	Provisions	
Prêts Classiques					
Créances préoutreuses	34 106	1 328	1 792	69	
Créances douteuses	-	-	10 734	1 025	
Créances compromises	5 927	5 344	18 935	7 858	
Sous total 1	40 032	6 672	31 461	8 953	
Prêts MEN					
Créances préoutreuses	-	-	-	-	
Créances douteuses	-	-	-	-	
Créances compromises	1 477	254	1 475	254	
Sous total 2	1 477	254	1 475	254	
Total Général	41 509	6 925	32 936	9 207	

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE				30 juin 2020
				(en milliers MAD)
A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant	
Décision du CA : 28/05/2020				
A déduire - Montant concernant le Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales	-	Réserves légales	-	
Report à nouveau	-	Dividendes	-	
Résultats nets en instance d'affectation	-	Autres affectations	291 765	
Résultats net de l'exercice	291 765			
Prélèvement sur les bénéfices	-			
Autres prélèvements	-			
TOTAL A	291 765	TOTAL B	291 765	

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES				(en milliers MAD)
	30 juin 2020	31 déc 2019	31 déc 2018	
Capitaux propres et assimilés				
A déduire - Montant concernant le Fonds d'Accompagnement des Collectivités Territoriales	-	-	-	
Capitaux propres et assimilés nets	3 866 326	3 750 423	3 458 658	
Opérations et résultats de l'exercice				
Produit net bancaire	293 914	550 146	494 426	
Résultat avant impôts	211 093	474 682	430 640	
Impôts sur les résultats	95 191	182 917	160 794	
Bénéfices distribués	-	-	-	
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	115 902	291 765	269 846	
Résultat par titre (en MAD)				
Résultat net par action ou part sociale				
Bénéfice distribué par action ou part sociale				
Personnel				
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	17 654	38 563	37 272	
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	97	100	103	

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS		(en milliers MAD)
I. DATATION		
Date de clôture [1]		30 juin 2020
Date d'établissement des états de synthèse [2]		Septembre 2020

[1] justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
[2] justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1 ^{ère} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indication des événements
	Favorables
	Défavorables

NEANT

EFFECTIFS			(En nombre)
EFFECTIFS	30 juin 2020	31 déc 2019	
Effectifs rémunérés	95	98	
Effectifs utilisés	95	98	
Effectifs équivalent plein temps	95	98	
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-	
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-	
Cadres (équivalent plein temps)	67	90	
Employés (équivalent plein temps)	8	8	
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-	

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS				(en milliers MAD)
TITRES	Nombre de comptes		Montant	
	30 juin 2020	31 déc 2019	30 juin 2020	31 déc 2019
Titres dont l'établissement est dépositaire				
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire				
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

NEANT

RESEAU			(en nombre)
RESEAU	30 juin 2020	31 déc 2019	
Guichets permanents			
Guichets périodiques			
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque			
Succursales et agences à l'étranger			
Bureaux de représentation à l'étranger			

NEANT

COMPTES DE LA CLIENTELE			(En nombre)
COMPTES DE LA CLIENTELE	30 juin 2020	31 déc 2019	
Comptes courants			
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger			
Autres comptes chèques			
Comptes d'affacturage			
Comptes d'épargne			
Comptes à terme			
Bons de caisse			
Autres comptes de dépôts			

NEANT

DISPOSITIF DE GESTION GLOBALE DES RISQUES



1. Gestion intégrée des risques

1.1 Principes de contrôle et de gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques au Fonds d'Équipement Communal repose sur :

- l'engagement résolu du Conseil d'Administration à privilégier la gestion des risques ;
- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'Institution dans le processus ;
- des procédures et des responsabilités clairement définies au sein de l'organisation ;
- l'attribution de ressources appropriées pour la gestion des risques et le développement d'une sensibilité aux risques chez toutes les parties prenantes.

1.2 Structure et gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et la gestion des risques sont assurées par les instances décrites ci-après :

Organe d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet.

Il comprend, en outre, les membres suivants :

- 2 représentants du Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- 1 représentant du Ministère de la Santé ;
- 1 représentant du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau ;
- 1 représentant du Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement ;
- le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- des membres représentant les élus : 8 conseillers communaux désignés parmi les conseillers communaux figurant sur une liste établie à cet effet.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins du FEC l'exigent et au moins deux fois par an.

Le Commissaire du Gouvernement désigné auprès du FEC, conformément aux textes en vigueur, assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

Comité d'Audit et des Risques

Le Conseil d'Administration est assisté par un Comité d'Audit et des Risques, conformément aux dispositions légales et réglementaires, relatives au contrôle interne des établissements de Crédit.

Le Comité d'Audit et des Risques comprend, outre le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, Président :

- le Wali, Inspecteur Général de l'Administration Territoriale (Ministère de l'Intérieur) ;
- le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures (Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration).

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé notamment de porter son appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et sur la cohérence des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Instance Dirigeante

La Direction Générale du FEC évalue l'efficacité du processus de gestion des risques et procède à un examen régulier des politiques, stratégies et initiatives clés en matière de gestion des risques.

La Direction Générale effectue deux fois par an (ou plus souvent si les circonstances l'exigent) des présentations devant le Conseil d'Administration sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques.

Comité de Crédit

Le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit du FEC comprend, outre le Directeur Général du FEC, Président :

- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- 1 représentant désigné par la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le Comité de Crédit se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois.

Comité des Risques Interne

Le Comité des Risques Interne, présidé par le Gouverneur, Directeur Général du FEC, se charge notamment de :

- valider la stratégie globale de gestion des risques du FEC et de s'assurer de sa mise en œuvre ;
- valider les procédures formelles de gestion des risques en vérifiant leur conformité avec les exigences réglementaires ;
- assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs de prévention des risques mis en place par le FEC ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Audit et des Risques et de celles des intervenants du contrôle externe en matière de prévention des risques ;
- examiner les informations relatives à la gestion des risques et s'assurer de leur fiabilité, avant leur transmission aux tiers.

Comité ALCO

Le Comité ALCO, présidé par le Directeur Général du FEC, a pour attributions :

- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de gestion Actif-Passif de la banque, dans ses différentes composantes (refinancement, placement, transformation, couverture, rentabilité des Fonds Propres (FP)...), conformément aux orientations stratégiques du conseil d'Administration et aux dispositions législatives et réglementaires ;
- d'évaluer la politique tarifaire appliquée à la clientèle ;
- de définir les limites nécessaires à l'encadrement des risques taux et liquidité ;
- de veiller aux équilibres bilanciaux de la Banque ;
- d'évaluer l'impact du lancement des nouveaux produits, ou toute nouvelle activité comportant un risque de taux ou de liquidité, sur la situation financière de la Banque ;
- de suivre le profil de risque de la Banque (risque de liquidité, de taux et de change) à l'aune des limites internes et réglementaires fixées par la Banque ;
- de valider les conventions et les modes d'écoulement.

Direction des Risques et Contrôle Permanent

La Direction des Risques et Contrôle Permanent est chargée notamment de s'assurer de la fiabilité et de la sécurité des opérations réalisées par le FEC ainsi que de la mise en œuvre de processus efficaces de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques.

Audit Interne

L'Audit Interne est chargé des opérations d'audit portant sur l'organisation, les procédures et le fonctionnement du FEC.

Cette entité assure la réalisation des missions d'audit ainsi que la préparation et le suivi des réunions du Comité d'Audit et des Risques.

L'Audit Interne est également chargé d'apporter l'assistance nécessaire aux intervenants du contrôle externe et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.

Fonction Conformité

La fonction Conformité est chargée du suivi de la conformité des opérations et des actes du FEC au regard des dispositions légales et réglementaires, applicables au FEC.

Elle est également chargée de la mise en œuvre et du suivi du code déontologique applicable au personnel du FEC.

2. Exposition aux risques

Les risques associés aux activités du Fonds d'Équipement Communal sont les suivants :

Risque de crédit : risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations contractuelles.

Risque de liquidité : se rapporte au risque que le FEC ne puisse pas satisfaire aux demandes de liquidités et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit.

Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges du FEC, ses revenus et sa valeur économique.

Risques opérationnels : risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Risque de non-conformité : correspond au risque de non-conformité aux lois, règlements et directives réglementaires applicables.

Risque de change : dû aux fluctuations des taux de change.

2.1 Risque de Crédit

Le FEC est exposé au risque de crédit en raison de son activité d'octroi de prêts.

Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement, sauf pour des exceptions justifiées et agréées par le Comité de Crédit.

Les taux appliqués sont soit des taux fixes soit des taux révisables.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

Prise de décision

La Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt. Ce dernier est autorisé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Processus de gestion du risque de crédit

À la réception d'une demande de financement d'un projet et en fonction de sa taille, le Pôle Opérations, procède à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser et du montage financier mis en place.

L'analyse de la situation financière du client porte sur les données budgétaires des bilans d'exécution des budgets des trois dernières années, et des budgets approuvés respectifs ainsi que sur les données du budget prévisionnel de l'année en cours.

Une analyse rétrospective est établie dans un premier temps, afin de dégager les tendances d'évolution des principales rubriques budgétaires de la collectivité territoriale.

Dans un second temps, une analyse prospective est effectuée sur la base des tendances observées afin de mesurer, dans le temps, l'évolution de la capacité d'emprunt de la collectivité territoriale.

Le calcul de la capacité d'emprunt intègre les principes suivants :

- la capacité de remboursement de la Collectivité est fonction du niveau d'épargne dégagé ;
- l'épargne maximale convertible en annuité ne doit pas dépasser 80% de l'épargne brute ;
- le taux d'endettement maximum ne doit pas être supérieur à 40%, sauf dérogation expressément approuvée par le Conseil d'Administration.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur :

- L'analyse du contenu du dossier-client : données générales et juridiques, données financières et techniques.
- L'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement.
- L'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC.
- L'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets.
- Jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

Les conditions Générales d'octroi de prêts

Au même titre que les autres dettes des Collectivités Territoriales, les annuités d'emprunt FEC sont assorties de l'obligation légale d'inscription dans leurs budgets.

Les contrats de prêts FEC prévoient :

- une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur ;
- une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours.

Profil de solvabilité

À fin juin 2020 :

Les risques nets pondérés supportés par le FEC se sont établis à 6.425.005 Milliers de DH et sont constitués à hauteur de 85% du risque de crédit et de 15% du risque opérationnel.

Dans le respect des exigences prudentielles, le ratio de solvabilité s'est établi à 75,90%, tandis que le ratio Tier One s'est affiché à 60,10%, reflétant ainsi le bon niveau de solvabilité de l'Institution.

Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle, constituées de 99,78% d'engagements au profit des Collectivités Territoriales, ont totalisé 23.208.134 Milliers de DH au 30 Juin 2020.

Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent, au 30 Juin 2020, à 7.069.167 Milliers de DH.

L'analyse de la situation des engagements hors bilan arrêtée au 30 Juin 2020, fait ressortir que 64,65% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

La Direction Comptabilité & Reporting se charge du processus de classement et de provisionnement des créances en souffrance.

Les créances sur les Collectivités Territoriales sont affectées d'un taux de pondération de 20%.

La politique de classification et de provisionnement est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de Bank Al-Maghrib.

Coefficient de Division Des Risques

Le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques et Contrôle Permanent s'assurent du respect du coefficient de division des risques, lequel est également suivi par la Direction Comptabilité et Reporting.

Le coefficient de division des risques s'établit, selon les modalités de la nouvelle circulaire n°08/G/2012 de Bank Al-Maghrib [entrée en vigueur en 2013] à 12,59% à fin juin 2020, se situant ainsi en dessous du seuil réglementaire fixé par BAM.

Dans le but de renforcer les outils de mesure et d'appréciation du risque crédit, des stress test ont été effectués afin d'évaluer le degré d'aversion du FEC à ce risque.

Les résultats issus des stress test minimaux au sens de ladite directive, incorporant des changements potentiels dans la composition du portefeuille du FEC, témoignent de la capacité de résistance du FEC au risque crédit. Le FEC affiche dans l'ensemble des scénarii un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire et un taux des créances en souffrance ne dépassant pas 1%.

2.2 Gestion Actif/Passif

Responsables de la gestion Actif/Passif

La Direction Financière se charge de la gestion Actif/Passif.

Le Comité ALCO se charge du suivi transversal et collégial des risques financiers auxquels est exposée l'institution et de l'examen des décisions qui affecteraient la gestion Actif/Passif.

Gestion Actif/Passif

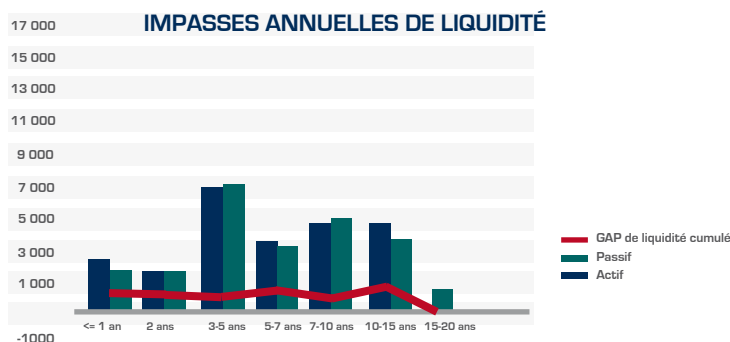
La banque est dotée d'un dispositif qui permet de couvrir les principales sources des risques taux, liquidité et change.

Risque de Liquidité

La banque effectue un écoulement statique en liquidité des positions d'actifs, de passifs, issues du portefeuille bancaire et ventilées sur les tranches réglementaires de maturité

» Exposition au 30 juin 2020

Les impasses de liquidité en flux s'affichent au 30 Juin 2020 comme suit :



Risque de Taux

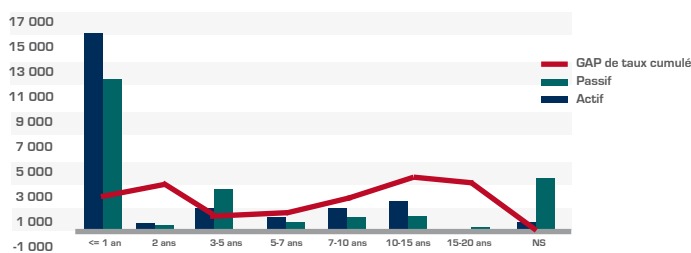
La banque effectue un écoulement statique en taux des positions d'actifs, de passifs et de hors bilan, issues du portefeuille bancaire et ventilées sur les tranches réglementaires de maturité.

Les postes à taux variable sont répartis selon l'intervalle de temps jusqu'à la prochaine date de révision de taux, et ceux à taux fixe selon leur durée résiduelle.

» Exposition au 30 juin 2020

Les impasses de taux en flux se présentent au 30 Juin 2020, comme suit :

IMPASSES ANNUELLES DE TAUX



A fin Juin 2020, les résultats du stress test, font ressortir qu'un choc de +200 pbs des taux engendrait une baisse de -7 % du PNB sur un horizon de 12 mois et une hausse de la valeur économique de +18% par rapport aux fonds propres.

Risque de Change

La couverture du risque de change afferent à la majorité des emprunts extérieurs mobilisés par le FEC au cours des années 90, est prise en charge par l'Etat (Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration/Direction du Trésor et des Finances Extérieures) moyennant rémunération, dans le cadre d'un système propre à chaque ligne de prêt. Par ailleurs, à l'occasion des deux tirages effectués au cours de l'exercice 2019 sur une ligne de crédit contractée en 2018 auprès d'un bailleur de fonds étranger, le FEC a mis en place une couverture parfaite et intégrale contre le risque de change lui permettant d'être immunisé totalement contre ce risque.

2.3 Risques Opérationnels

Organisation et Gouvernance

Au cours des dernières années et conformément aux dispositions de Bank Al-Maghrib et aux principes de bonne gouvernance, le FEC a mis en place un dispositif de contrôle interne évolutif qui permet :

- d'assurer la fiabilité et l'intégrité des informations financières et comptables produites ;
- de s'assurer que les opérations sont réalisées conformément aux lois et règlements en vigueur et selon les orientations et normes de gestion définies par l'Organe de Direction et l'Organe d'Administration ;
- de prévenir et de maîtriser les risques liés à son activité à travers des procédures bien définies et régulièrement contrôlées.

La Direction Générale supervise le dispositif de gestion des risques opérationnels et assure le suivi des actions entreprises pour son renforcement.

Le Comité des Risques Interne se charge de valider la politique de gestion des risques opérationnels, la stratégie de continuité d'activité et de gestion de crise.

Cadre Général

Le FEC a entrepris plusieurs actions pour le renforcement du dispositif de contrôle interne et la mise en place du socle nécessaire pour la construction d'un dispositif de gestion des risques opérationnels robuste et pérenne adossé aux meilleures pratiques et conforme aux exigences réglementaires :

» Mécanisme de délégations de signatures

Le FEC a mis en place un mécanisme évolué de délégations de signatures, basé sur une définition précise des pouvoirs et une délimitation claire des responsabilités. Ce mécanisme répond aux principes suivants :

- Le principe de double signature est obligatoire pour toutes les opérations affectant les comptes du FEC ou d'autres éléments de son actif ;
- La séparation entre l'initiation et l'exécution d'une part, et le contrôle d'autre part ;
- Les remplacements sont systématiquement prévus en cas d'absence ou d'empêchement d'une personne de sorte à assurer la continuité de service.

» Manuel de procédures générales

Le FEC est doté d'un manuel de procédures générales couvrant tous les processus fonctionnels des domaines Pilotage, Métiers et Support. La cartographie générale des processus et procédures a été élaborée selon les exigences de la norme Qualité ISO 9001 V2008.

Par ailleurs, l'intégration de l'outil de modélisation MEGA process a permis d'avoir un référentiel des procédures unique, structuré et accessible par tous les collaborateurs du FEC à travers un site intranet. Ce référentiel fait l'objet d'une maintenance évolutive régulière.

» Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le FEC est doté d'un manuel de procédures et d'organisation comptable permettant de s'assurer que :

- toutes les opérations réalisées par le FEC sont fidèlement traduites en enregistrements comptables ;
- tous les enregistrements sont conformes au Plan Comptable des Etablissements de Crédit et à la réglementation en vigueur ;
- toutes les informations financières et comptables diffusées en interne et externe sont fiables, complètes et intelligibles pour ses utilisateurs.

» Manuel de contrôle interne

Conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques en la matière, le FEC est doté d'un manuel de contrôle interne lui permettant de veiller à la régularité et à la bonne application des procédures mises en place ainsi qu'à la formalisation des points de contrôle.

» Plan de Continuité d'Activité

Le FEC dispose, conformément aux dispositions de la circulaire n°4/W/2014 et de la directive n°47/G/2007 de Bank Al-Maghrib, d'un Plan de Continuité d'Activité approuvé par le Conseil d'Administration, permettant d'assurer selon divers scénarios de crise, le fonctionnement en mode dégradé ainsi que la reprise des activités.

La mise en œuvre du PCA a porté notamment sur la mise en place des :

- Dispositifs de continuité Système d'Information ;
- Dispositifs de continuité logistique ;
- Dispositifs de continuité ressources humaines ;
- Dispositifs de continuité des opérations.

Afin d'assurer le maintien opérationnel des dispositifs mis en place, le corpus documentaire PCA (Etude de criticité, Stratégie de continuité, procédures, plan de communication...) est mis à jour régulièrement et un plan de maintenance et du renforcement du PCA du FEC est en cours d'élaboration.

» Déclenchement du PCA pandémie Covid-19

Au cours 1^{er} trimestre 2020, le FEC a déclenché, dès le 2 mars 2020, son Plan de Continuité d'Activité (PCA), pour la gestion de crise sanitaire COVID-19 et a activé les travaux de son Comité de Gestion de Crise (CGC), avec comme objectif prioritaire la garantie de la sécurité sanitaire des collaborateurs du FEC, tout en maintenant la continuité d'activité de la Banque. Les principales missions de ce CGC s'articulent autour de :

- La définition de la stratégie de continuité des processus opérationnels et bancaires ;
- La définition de la stratégie de communication ;
- La veille permanente, notamment par rapport aux dispositions des circulaires et des communiqués des pouvoirs publics.

Pour la garantie de la sécurité sanitaire des collaborateurs du FEC, le FEC a déployé, dès le début du mois de mars 2020, les mesures de prévention sanitaire et ce, conformément aux plans de gestion de risques pandémie pré-définis au niveau du corpus documentaire PCA avec un alignement avec les recommandations émises par les pouvoirs publics, notamment par le Ministère de la Santé en tenant compte de l'évolution du contexte sanitaire lié au COVID-19 (adoption des gestes barrières par les collaborateurs, adoption des mesures restrictives liées aux réunions et aux déplacements, recours à la visioconférence pour la communication et les échanges entre les collaborateurs, les partenaires et la clientèle, port de masques obligatoire ...).

Aussi, le FEC a adopté le télétravail au sein de l'Institution et a déployé un dispositif d'organisation des structures en effectif réduit et en mode présentiel avec rotation et télétravail. Egalement, des mesures de cyber sécurité relatives au télétravail, ont été déployées, et ce en conformité avec les recommandations de la DGSSI.

En alignement avec la stratégie nationale de déconfinement, le FEC a arrêté un plan de retour progressif à la normale par une montée en effectif, qui place la préservation de la santé des collaborateurs au cœur de la préoccupation de l'institution.

Gestion des risques opérationnels

Le FEC est doté d'une cartographie des risques opérationnels qui a été reconstruite en 2010 en s'appuyant sur la typologie Bâle II et dont la mise à jour s'effectue annuellement. Cette cartographie couvre les processus relevant des domaines crédit, support et systèmes d'information et permet de cibler les processus nécessitant une surveillance particulière ou renforcée.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au FEC, dans le cadre de la réforme Bâle II et en application de la Directive n°29/G/2007 émise par Bank Al Maghrib, permet l'identification, l'évaluation des risques opérationnels ainsi que le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés. Ce dispositif a été complété en 2011 par une base de collecte des incidents qui permet de dégager une vision objective des risques encourus et la réévaluation de ces risques par les résultats de la collecte des incidents opérationnels.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est entièrement automatisé suite au déploiement d'une application SI, permettant d'assurer :

- L'identification, l'évaluation et la surveillance des risques opérationnels à travers la cartographie des risques.
- La conciliation de la cartographie des risques avec le manuel des procédures générales.
- Le suivi des plans d'actions arrêtés pour les risques majeurs identifiés.
- La collecte des incidents liés aux risques opérationnels.

Organisation

Sur le volet organisationnel, le pilotage du dispositif de gestion du risque opérationnel est assuré par la Direction des Risques et Contrôle Permanent. Cette dernière s'appuie sur des correspondants risques opérationnels (CRO) au niveau des Entités métiers et Supports. Ces CRO se chargent de la remontée d'incidents opérationnels, de l'analyse de la base de collecte de ces incidents et de la mise en œuvre des plans d'action de couverture des risques majeurs.

A cet effet, une procédure de collecte et de remontée des incidents opérationnels ainsi qu'une fiche de déclaration de la survenance d'un incident opérationnel ont été élaborées et mises à la disposition des CRO afin d'outiller la démarche de collecte et de remontée des incidents.

La gouvernance des risques opérationnels est assurée par le Comité des Risques Interne.

Couverture des risques opérationnels

Conformément aux dispositions réglementaires relatives aux exigences minimales en fonds propres, le FEC procède depuis Décembre 2011 à la couverture des risques opérationnels. L'exigence en fonds propres pour la couverture des risques opérationnels est calculée selon l'approche "indicateur de base", soit égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire, calculée sur les 3 dernières années.

2.4 Risques de Non-Conformité

Conformément à la circulaire n°4/W/2014 et à la directive n°49/G/2007 de Bank Al-Maghrib, le FEC s'est doté d'une politique de conformité et d'une cartographie des risques de non-conformité.

Deloitte.

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C-Tour Ivoire 3^{ème} étage
La Marina-Casablanca
Maroc

MAZARS

101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTS SOCIAUX**

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2020

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Fonds d'Equipement Communal comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 4.866.326, dont un bénéfice net de KMAD 115.902, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur. Cette situation intermédiaire a été établie le 25 septembre 2020, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds d'Equipement Communal établis au 30 juin 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 septembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Hicham Belemqadem
Associé

Mazars Audit et Conseil



Taha Ferdaous
Associé